

## Conseil municipal du 14 septembre 2020

### Compte-rendu

Le conseil municipal de la commune de Sanvignes-les-Mines s'est réuni le lundi 14 septembre, à 20 heures, en Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

#### Ordre du jour :

- Appel nominal
  - Désignation du secrétaire de séance
  - Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 29 juin 2020
  - Décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.
- 
- **Administration Générale - Rapporteur : JC LAGRANGE**
    - Délégations au maire : modificatif
    - Désignation des délégués à la régie de territoire
    - Renouvellement du collège des élus locaux au conseil d'administration de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire : désignation d'un représentant du conseil municipal
- 
- **Personnel – Rapporteur : JC LAGRANGE**
    - Tableau des effectifs
- 
- **Affaires financières - Rapporteur : V PERRIN**
    - Décision modificative
    - Exonération taxe foncière propriétés bâties pour logements neufs présentant un niveau élevé de performance énergétique globale
    - Créances éteintes
    - Cession de terrain à AGE ET VIE
- 
- **Affaires sportives - Rapporteur : F. GRAS**
    - Modification des subventions 2020
- 
- **Affaires scolaires – Rapporteur : N GRANDO**
    - Participation des communes aux frais de scolarité
- 
- **Travaux - Rapporteur : C DEFACHELLE**
    - Eclairage public : lancement d'un marché de performance énergétique
    - Adhésion au dispositif conseil en énergie partagé : avenant à la convention
- 
- **Questions diverses :**
    1. **Travaux - Rapporteur : C DEFACHELLE**
      - ❖ Point sur l'avancée des travaux 2020
    2. **Urbanisme - Rapporteur : A SEVIN**
      - ❖ Point sur le projet de ville
    3. **Enfance–petite enfance - Rapporteur : V DOUHARD**
      - ❖ Bilan de l'été
    4. **Affaires scolaires – Rapporteur N GRANDO**
      - ❖ Bilan de la rentrée
    5. **Centre social - Rapporteur : T FOURRIER**
      - ❖ Bilan de l'été

6. **Culture – Rapporteur : C BRUNEL**
  - ❖ Rentrée de l'école de musique
7. **Personnes âgées – Rapporteur : B GILLOT**
  - ❖ Projet semaine bleue
8. **Sécurité - Rapporteur : E PICHARD**
  - ❖ Bilan de l'été
9. **SPORT – Rapporteur : F GRAS**
  - ❖ Piscine : bilan saison 2020
10. **Affaires communautaires – Rapporteur : A DE ABREU**

Le Maire procède à l'appel nominal.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, Mme FRERE, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ, Mme ROUSSEAU,.

M. François WACKENHEIM est désigné en qualité de secrétaire de séance.

*M. Jean-Claude LAGRANGE : à ce conseil, 6 mois après les élections municipales, il apparait important de faire un bilan des divers secteurs de la municipalité. Le COVID nous oblige à être vigilants mais il n'est pas question de tomber dans la psychose. Je sais pouvoir compter sur l'équipe municipale et sur les services pour gérer ces situations complexes que nous impose la crise sanitaire.*

<b>Administration Générale - Rapporteur : JC LAGRANGE</b>
---

1. **Délégations du conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : modificatif**

Le rapporteur informe que les limites des délégations sus visées doivent pour certaines d'entre elles être précisées.

Il est proposé au conseil municipal de retirer la délibération du 29 juin dernier et de délibérer à nouveau sur les délégations de la manière suivante :

Vu l'article L.2122-22 du CGCT, Le maire peut, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° De fixer, dans la limite de 300 € par droit, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

- 3° De procéder, dans la limite de 1 000 000 d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le cadre de référé ou affaires au fond en première instance devant les juridictions judiciaires et administratives, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
- 16° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 15 000 € HT par sinistre ;
- 17° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
- 18° De signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
- 19° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé de 350 000 € ;
- 20° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ; fonds artisanaux, fonds de commerce ou baux commerciaux, terrains portant ou destinés à porter des commerces d'une surface de vente comprise entre 300 et 1 000 mètres carrés ;
- 21° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

22° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

23° De demander à tout organisme financeur, dans la limite du montant de 100 000 €, l'attribution de subventions ;

24 ° De procéder, dans la limite d'une surface bâtie de 150 m<sup>2</sup>, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

25° D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;

26° D'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE :**
  - de retirer sa délibération n° 2020-21 du 27 mai 2020
  - de déléguer les compétences ci-dessus au Maire pour la durée totale du mandat.

## **2. Désignation des délégués à la régie de territoire**

Le rapporteur informe le conseil de la nécessité de nommer un membre représentant de la commune à la régie de territoire.

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Désigne** Monsieur Thomas FOURRIER pour le représenter à la régie de territoire.

## **3. Désignation d'un élu au CA de l'ATD 71**

Le rapporteur informe le conseil de l'appel à candidature de l'Agence Technique Départementale pour son conseil d'administration. Si le candidat n'est pas le maire de la commune, il faut que le conseil le désigne. Dans ce cadre il est demandé au conseil de désigner C DEFACHELLE comme candidat au conseil d'administration de l'ATD 71

Sur proposition du rapporteur,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE** Monsieur Christian DEFACHELLE pour le représenter au conseil d'administration de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire.

<b>Personnel - Rapporteur : Jean Claude LAGRANGE</b>
--

## **4. Tableau des effectifs :**

Le rapporteur propose la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> octobre 2020 selon les modalités suivantes :

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
<b>SECTEUR ADMINISTRATIF</b>					
D.G.S.	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		0	
Rédacteur Pal 1 <sup>ère</sup> classe	B	2		2	
Rédacteur Pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
Rédacteur	B	1		1	
Adjt adm Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	8		7	
Adjt adm.Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		1	
Adjoint administratif	C	2		1	
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Ingénieur	A	1		1	
Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Agent de maîtrise principal	C	1		1	
Adjoint technique Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	6		6	
Adjoint technique Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	5	8	5	8
Adjoint technique	C	7	10	7	10
<b>SECTEUR SOCIAL</b>					
Puériculteur classe supérieure	A	1		1	
Assistant socio-éducatif classe Except.	A	1		1	
Assistant socio-éducatif 2 <sup>ème</sup> cl.	A	1		1	
Educatrice jeunes enfants 2 <sup>ème</sup> cl.	A	1		1	
Aux. puériculture Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	3		2	
Aux. puériculture Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2		1	
ATSEM Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	1	1
Agent Social Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C		1		1
Assistante maternelle	C	5		5	
<b>SECTEUR SPORTIF</b>					
Educateur APS Pal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1		1	
Educateur APS Pal 2 <sup>ème</sup> classe	B	1		1	
<b>SECTEUR CULTUREL</b>					
Assistant. Enseignement Pal 2 <sup>ème</sup> cl	B		1		1
Assistant Enseignement Artistique	B		7		7
Adjoint du patrimoine Pal 1 <sup>ère</sup> cl	C	1		1	
Adjoint du patrimoine Pal 2 <sup>ème</sup> cl	C	1		1	
<b>SECTEUR ANIMATION</b>					
Animateur	B	1		0	
Adjoint d'animation Pal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1		1	
Adjoint d'animation Pal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1	1
Adjoint d'animation	C		3		3
<b>SECTEUR POLICE MUNICIPALE</b>					
Gardien - Brigadier	C	1		1	
<b>AUTRES EMPLOIS</b>					
		EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS	
		TC	TNC	TC	TNC
Collaborateur de cabinet Temps complet Contrat Unique d'Insertion – P.E.C. 20h		1	1	1	1

### Détail des temps non complet :

- Adjoint technique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	8 dt	1 à 20/35 <sup>ème</sup> + 2 à 25/35 <sup>ème</sup> + 1 à 29/35 <sup>ème</sup> + 3 à 30/35 <sup>ème</sup> 1 à 32.5/35 <sup>ème</sup>
- Adjoint technique	10 dt	1 à 31.5/35 <sup>ème</sup> + 1 à 29/35 <sup>ème</sup> + 1 à 28/35 <sup>ème</sup> + 1 à 24/35 <sup>ème</sup> + 2 à 20/35 <sup>ème</sup> + 2 à 17.5/35 <sup>ème</sup> + 2 à 16/35 <sup>ème</sup>
- ATSEM Ppal 1 <sup>ère</sup> classe		1 à 32/35 <sup>ème</sup>
- Agent Social Ppal 1 <sup>ère</sup> classe		1 à 30/35 <sup>ème</sup>
- Assistant Ens. Artistique Ppal 2 <sup>ème</sup> classe		1 à 7.75/20 <sup>ème</sup>
- Assistant Ens. Artistique	7 dt	1 à 2/20 <sup>ème</sup> + 1 à 2.25/20 <sup>ème</sup> 2 à 4/20 <sup>ème</sup> + 1 à 7.5/20 <sup>ème</sup> + 1 à 8/20 <sup>ème</sup> 1 à 14/20 <sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation Ppal 2 <sup>ème</sup> classe	1 dt	1 à 27.5/35 <sup>ème</sup>
- Adjoint d'animation	3 dt	1 à 28.5/35 <sup>ème</sup> + 1 à 30.5/35 <sup>ème</sup> + 1 à 25.5/35 <sup>ème</sup>

### Secteur administratif

- 1 grade Adjoint administratif TC pourvu
- 1 grade Adjoint administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe TC est vacant
- 1 grade Adjoint administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe TC est créé et vacant

### Secteur social

- 1 grade d'Educatrice de Jeunes Enfants principal de 2<sup>ème</sup> classe TC est pourvu
- 1 grade d'Educatrice de Jeunes Enfants principal de 1<sup>ère</sup> classe TC est supprimé
- 1 grade d'Educatrice de Jeunes Enfants principal de classe exceptionnelle TC est supprimé
- 1 grade d'agent Social principal de 1<sup>ère</sup> classe TNC (30h) est pourvu
- 1 grade d'agent Social principal de 2<sup>ème</sup> classe TNC (30h) est supprimé

### Secteur technique

- 2 grades d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe TC sont pourvus
- 5 grades d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe TNC sont pourvus : 1 à 20h, 2 à 25h, 1 à 30h et  
1 à 32.5h
- 5 grades d'adjoint technique TNC sont supprimés : 1 à 20h, 2 à 25h, 1 à 30h et 1 à 32.5h
- 1 grade d'adjoint technique TC est pourvu

### Secteur animation

- 1 grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe TNC (27.5h) est pourvu
- 1 grade d'adjoint d'animation TNC (27.5h) est supprimé

L'emploi de collaborateur de cabinet est pourvu

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Approuve** le tableau des effectifs tel que détaillé ci-dessus à la date du 1<sup>er</sup> octobre

**5. Décision modificative n°1**

Le rapporteur rappelle que les décisions modificatives ont pour objet d'ajuster les crédits en cours d'exécution budgétaire.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter une décision modificative comme ci-après :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R 777-01 quote part des subv transférées				1 013,00 €
Total 042 – opérations d'ordre entre section				1 013,00 €
R 002-01 excédent de fonctionnement				1,00 €
Total 002 – excédent de fonctionnement				1,00 €
R 6419-01 remboursements sur rémunérations				242,00 €
Total 013 atténuations de charges				242,00 €
D 023-01 virement à la section d'investissement		1 013,00 €		
Total 023 virement à la section d'investissements		1 013,00 €		
D 6542-01 créances éteintes		243,00 €		
TOTAL 042 opérations		243,00 €		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 256,00 €</b>		<b>1 256,00 €</b>
R 021-01 virement de la section de fonctionnement				1 013,00 €
Total R 021 Virement de la section de fonctionnement				1 013,00 €
D 139141-01 Amort subvention		286,00 €		
D 13916-01 Amort subvention		727,00 €		
Total D 040 opération d'ordre		1 013,00 €		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 013,00 €</b>		<b>1 013,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte la décision modificative ci-dessus

**6. Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pour les logements neufs présentant un niveau élevé de performance énergétique globale**

Le rapporteur informe le conseil que les communes ont la possibilité de mettre en place, par délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre pour une application au 1<sup>er</sup> janvier suivant, un certain nombre d'exonérations sur la fiscalité locale. L'une d'entre elle permet d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de 5 ans les logements dont le niveau de performance énergétique globale est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur.

Vu l'article 1383-0 B du code général des impôts,

Vu l'article 200 quater du code général des impôts,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Décide** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de 5 ans les logements neufs dont le niveau de performance énergétique globale est supérieur à celui qu'impose la législation en vigueur,
- **Décide** d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, pour une durée de cinq ans, les logements achevés avant le 1er janvier 1989 qui ont fait l'objet de dépenses d'équipement destinées à économiser l'énergie,
- **Fixe** le taux d'exonération à 50 %,

*Mme PERRIN précise que ce sont les particuliers qui doivent faire la démarche auprès des services des impôts et que c'est le reste à charge qui compte.*

## **7. Créances éteintes**

Le rapporteur informe que Monsieur le Trésorier a transmis aux services un état des titres irrécouvrables dans lequel il expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement de certains titres de recette suite à une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif ou d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2018 pour un montant de 242,07 €.

Il est proposé au conseil d'éteindre les créances ci-dessus et d'autoriser M le maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre. Cette dépense sera imputée à l'article 6542.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Accepte d'éteindre des créances concernant l'exercice 2018 pour un montant de 242.07 €**
- **Dit que la dépense sera imputée à l'article 6542 de l'exercice en cours.**

## **8. Cession de terrains : AGE ET VIE**

Le rapporteur informe le conseil que la société AGE ET VIE a fait part de son intérêt pour construire une structure d'accueil des personnes âgées sur la commune.

Le terrain cadastré AC 175 a été estimé à un montant de 51 700 € pour une contenance de 3 575 m<sup>2</sup>.

*Jean-Claude LAGRANGE précise que ce projet a été initié sous l'ancien mandat. Il s'agit de petites unités de vie avec conciergerie pour les personnes âgées. Une attention particulière sera portée sur l'architecture et une présentation du projet sera faite aux riverains.*

*Claire BRUNEL demande si cet équipement est médicalisé.*

*Jean-Claude LAGRANGE répond par la négative ; néanmoins le niveau de dépendance peut être élevé pour les personnes accueillies.*

Il est proposé au conseil d'accepter cette cession et de donner autorisation au maire de signer tous les documents nécessaires.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Accepte de céder à la société AGE ET VIE le terrain cadastré AC 175 d'une contenance de 3 575 m<sup>2</sup> au prix de 51 700 € HT**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.**



**9. Modification des subventions 2020 :**

Le rapporteur rappelle au conseil la délibération du 17 février 2020 qui attribuait aux associations sportives les subventions pour l'année 2020. Au vu de l'arrêt de l'activité associative pendant plusieurs mois, une discussion a eu lieu avec les associations qui ont consenti à revoir leur subvention 2020 à la baisse. Il est donc proposé au conseil municipal de modifier les subventions aux associations sportives selon le tableau ci-dessous (seules les subventions rectifiées apparaissent dans le tableau).

Associations de Sanvignes	Subvention ordinaire	Subvention exceptionnelle	Total
Avant-garde	1 800 €		1 800 €
Dynamic Danse Génération	900 €	0 €	900 €
Hand ball club	2 000 €	550 €	2 550 €
Sanvignes vélo sport	200 €	200 €	400 €
Tennis club	1 200 €	2 500 €	3 700 €
<b>Total associations SLM</b>	<b>6 100 €</b>	<b>3 250 €</b>	<b>9 350 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de modifier et d'attribuer, tel que proposé ci-dessus, les subventions 2020 aux associations sportives sanvignardes.

**10. Participation des communes aux frais de scolarité**

Le rapporteur rappelle au conseil l'obligation faite aux communes de rembourser aux communes accueillantes les frais de scolarité des élèves lorsqu'ils sont scolarisés hors leur commune de domicile.

Dans ce cadre, la commune est engagée par plusieurs conventions :

- **Convention de 2010 (applicable depuis la rentrée de septembre 2010 – délibération n° 2010/09/07 du 27.09.2010)**, établie dans le cadre de l'harmonisation des frais de scolarité dans le bassin minier.

Les tarifs de participation varient selon les capacités d'accueil et la situation géographique comme suit :

- communes disposant de structures d'accueil maternelles et/ou élémentaires
  - 330 € pour les communes situées sur le territoire de la CUCM
  - 490 € pour les communes situées hors du territoire de la CUCM
- communes ne disposant pas de structures d'accueil maternelles et/ou élémentaires
  - 490 € pour les communes situées sur le territoire de la CUCM
  - 585 € pour les communes situées hors du territoire de la CUCM

Ils s'appliquent, pour l'année scolaire n-n+1 en fonction des effectifs au 1<sup>er</sup>/10/n

Cette convention bilatérale, a été signée avec Charmoy, Ciry, Dompierre, Génelard, Gourdon, Palinges, Perrecy et Saint-Romain-sous-Versigny

- Celle qui intervient, depuis la rentrée scolaire 2018-2019, entre les communes de Blanzay, Montceau, St Bérain, Saint Vallier et Sanvignes (délibération n°2018-54 du 24/09/2018)

Montant : 100 €

- au prorata du temps passé dans chaque commune
- Partagés entre les communes de domicile des parents en cas de garde fixée par jugement

Elle remplace la convention précédente.

**Une convention, proposée par la ville du Creusot**, intervient si des enfants de Sanvignes sont scolarisés au Creusot.

La dernière avait été établie pour la période 2014-2020 (délibération n°2016/008 du 29/02/2016) soit jusqu'à la fin d'année scolaire 2019-2020. Le coût de la participation était de 371.65 € pour cette dernière année.

La ville du Creusot calcule le coût en divisant la somme des dépenses de fonctionnement obligatoires pour l'ensemble de ses écoles par le nombre d'élèves scolarisés dans ces écoles à la date de la rentrée pour laquelle le calcul est effectué. La convention est établie sur la base d'un principe de réciprocité.

Malgré ces différents accords, il arrive que des enfants d'autres communes soient scolarisés sur Sanvignes.

Il est donc proposé au conseil municipal de fixer les tarifs ci-dessous par enfant accueilli :

- Si signature d'une convention de réciprocité : 100 €
- Sans convention de réciprocité :
  - ❖ 490 € pour les communes situées sur le territoire de la CUCM
  - ❖ 585 € pour les communes situées hors du territoire de la CUCM

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Adopte la convention de réciprocité telle que proposée,**
- **dit, qu'à défaut de signature de cette convention, la participation financière due par élève sera appliquée comme suit : \***
  - ❖ 490 € pour les communes situées sur le territoire de la CUCM
  - ❖ 585 € pour les communes situées hors du territoire de la CUCM

**Travaux - Rapporteur : C DEFACHELLE**

### **11. Eclairage public : lancement d'un marché de performance énergétique**

Le rapporteur rappelle au conseil l'obligation de rénovation de l'ensemble de l'éclairage public de la commune.

Dans ce cadre, un audit a été réalisé afin de déterminer l'état du parc et de faire des propositions sur la rénovation.

Afin de mener à bien ce projet de rénovation énergétique, il est proposé au conseil municipal de valider le lancement d'une procédure de marché de performance énergétique et de donner autorisation au maire pour signer tous les documents nécessaires au lancement de cette opération.

*M. DEFACHELLE précise que le projet d'environ 1 200 000€ comporte des obligations réglementaires incontournables.*

*Jean-Claude LAGRANGE précise qu'au-delà de ces obligations, ce projet doit amener de la plus-value.*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le lancement d'une procédure de marché de performance énergétique,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération,
- Autorise le Maire à solliciter des subventions.

## **12. Adhésion au dispositif conseil en énergie partagé : avenant à la convention**

Le rapporteur rappelle au conseil la délibération du 23 septembre 2013 par laquelle il avait accepté la signature d'une convention avec l'ATD 71 permettant de bénéficier d'un accompagnement personnalisé comprenant, notamment, l'utilisation d'un logiciel répondant à la politique régionale de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dédié, entre autres, au suivi des consommations énergétiques. Ce partenariat proposé par l'ATD 71 permet à la collectivité d'avoir une vision globale des actions à mener et des bâtiments prioritaires en termes d'intervention, et lui permet d'élaborer un programme de maîtrise de ses consommations énergétiques.

Considérant le partenariat entre l'ATD et le SYDESL et l'adhésion au groupement d'achat d'énergie, il convient de donner l'autorisation à l'ATD de recevoir un accès au périmètre de la commune dans la solution informatique e-Mage.

De ce fait il est demandé au conseil d'accepter la modification de l'article 5 de la convention initiale et d'autoriser le maire à signer l'avenant.

*Mme PERRIN demande ce qu'est le SYDESL.*

*M. DEFACHELLE répond qu'il s'agit d'un syndicat d'électrification.*

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Accepte de modifier l'article 5 de la convention initiale selon les termes de l'avenant proposé**
- **Autorise le Maire à signer cet avenant.**

### **➤ Questions diverses (ne donnent pas lieu à délibération)**

#### **1) Travaux - Rapporteur : C DEFACHELLE**

##### **❖ Point sur l'avancée des travaux 2020**

Pour mémoire, le montant total du budget d'investissement pour l'année s'élève à **702 423,00 €**, auquel vient se rajouter un reste à réaliser 2019 de **96 133,00 €**, soit un total de **798 556,00 €**. Pendant le confinement, pour ne pas figer l'économie, la commune de Sanvignes a engagé environ 1/3 de son budget. Depuis le mois de mai 2020, le dynamisme de notre commune n'a pas été altéré par la crise sanitaire ; soucieuse de l'avenir de notre tissu économique la municipalité a souhaité une relance pour nos entreprises locales (*environ 350 000 € attribués à des entreprises de la CUCM - Sanvignes, Montceau, Montchanin -*). Nos services se sont mobilisés pour consulter et engager au plus vite le maximum de dossiers. À ce jour, nous comptons 2/3 de travaux réalisés ou en cours de réalisation (*respectivement 43 et 24%*) et 1/3 en consultation ou étude (*respectivement 12 % et 21%*).

#### **Détail chiffré :**

Travaux faits : **343 524,09 €** (*environ 220 000,00 € en local (CUCM)*)

Travaux en cours : **189 520,20 €** (*environ 130 000,00 € en local (CUCM)*)

Travaux en consultation : **98 453,00 €**

Travaux en étude : **167 000 €**

a) Investissements liés aux économies d'énergie

NATURE	LIEUX	COÛTS	OBSERVATIONS
<i>Remplacement de 5 chaudières</i>	Écoles (Liberté, Ferry, Sembat) Mairie	86 720 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Remplacement des huisseries</i>	Écoles (Liberté bas, Ferry) et Mairie	105 400 €	<i>En Cours Ste PRIOR</i>
<i>Installation d'éclairage à faible consommation des bâtiments</i>	COSEC Stade Tennis	125 000 €	<i>En étude</i>
<i>Audit énergétique</i>	RPA	7 680 €	<i>Fait</i>
<i>Amélioration énergétique</i>	La Trèche	15 227,90 €	<i>Fait</i>
<i>Étude éclairage public</i>	RPA	11 772 €	<i>Fait</i>

b) Bâtiments et entretien du patrimoine

NATURE	LIEUX	COÛTS	OBSERVATIONS
<i>Opération Liberty</i>	Le Liberty	28 273 €	<i>Étude réalisée (ATD)</i>
<i>Remise en état de matériel</i>	Piscine	10 500 €	<i>En consultation</i>
<i>Réfection des gradins</i>	COSEC	24 700 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Remise en état des moteurs VMC</i>	COSEC	2 500 €	<i>En consultation</i>
<i>Réfection de locaux</i>	École des Baudras Mairie	5000 € 12 000 €	<i>En étude</i>
<i>Reprise de sous toiture du logement et du four à pain</i>	La Trèche	3 960 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Remplacement de portes sectionnelles</i>	Garages services techniques	12 000 €	<i>En cours (octobre)</i>
<i>Groupe de traction ascenseur</i>	RPA	12 700 €	<i>En cours</i>
<i>Mise en place de porte automatique et contrôle d'accès</i>	RPA	25 000 €	<i>En étude</i>
<i>Remplacement œil de bœuf</i>	Église	2 400 €	<i>Fait</i>
<i>Reprise de sous toiture</i>	Logement stade	4 100 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Réfection de toiture</i>	Église	24 633 €	<i>Fait</i>
<i>Remplacement stores</i>	La Trèche	7 692 €	<i>Fait</i>
<i>Maîtrise d'œuvre</i>	La Trèche	13 400,40 €	<i>Fait</i>
<i>Remplacement de porte</i>	Piscine	1 441 €	<i>Fait</i>
<i>Entretien éclairage public</i>	COSEC	1 104 €	<i>Programmé</i>

c) Agenda programmé d'accessibilité de personnes à mobilité réduite (AD'AP)

NATURE	LIEUX	COÛTS	OBSERVATIONS
<i>Maîtrise d'œuvre et travaux</i>	Trèche	22 370 €	<i>En consultation</i>
<i>Maîtrise d'œuvre et travaux</i>	Cantine (Liberté)	10 510 €	<i>En consultation</i>
<i>Montages dossiers ACAM Plans</i>	Écoles Liberté et Ferry	6 840 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Maîtrise d'œuvre - plans</i>	La Trèche	1 600,20 €	<i>Fait</i>

d) Sécurité, Sûreté

NATURE	LIEUX	COÛTS	OBSERVATIONS
<i>Séparation des réseaux (Électrique et téléphone)</i>	Stade	8 500 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Remplacement clôtures</i>	École Ferry	4 400 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Alarme PPMS (Complément)</i>	École des Baudras	2 700 €	<i>En consultation</i>
<i>Porte coupe-feu et organes de coupure</i>	Chaufferies remplacées	10 000 €	<i>En cours</i>
<i>Armoire électrique et commandes cloches</i>	Église	7 800 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Contrôle d'accès avec alarme</i>	La Trèche	8 200 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Remplacement du système de sécurité incendie (SSI)</i>	RPA	22 000 €	<i>En consultation</i>
<i>Remplacement extincteurs</i>	Tous les sites	1 800 €	<i>En cours</i>
<i>Système de protection contre les chutes</i>	Bibliothèque	1 000 €	<i>En consultation</i>
<i>Levés d'observations (VERITAS)</i>	Écoles (Baudras – Sembat)	1966,20 €	<i>Programmé</i>
<i>Bureau de contrôle</i>	La Trèche	652,50 €	<i>Programmé</i>

e) Voirie et espaces verts

NATURE	LIEUX	COÛTS	OBSERVATIONS
<i>Tourne bride, portail et grillage</i>	Parking du COSEC	4 600 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>1<sup>ère</sup> Tranche réfection allées</i>	Cimetière	16 000 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Réfection de voies communales</i>	Les Billards La Combe Ganat Impasse Sully Les Grands Bois	55 000 €	<i>Travaux réalisés</i>
<i>Arrachage (les Battiers)</i>	Écoles et espaces publics	10 000 €	<i>En cours</i>

f) Outillage, matériel informatique, mobilier et téléphonie

NATURE	LIEUX	COÛTS	OBSERVATIONS
<i>Outillage, matériel de signalisation</i>	Services techniques	1 800 €	<i>Réalisés</i>
<i>Desherbeur thermique sans flamme (sur chariot)</i>	Services techniques	2 800 €	<i>Réalisés</i>
<i>Matériel pour les manifestations</i>	Service manifestations	2 550 €	<i>En cours</i>
<i>Banquettes</i>	Bibliothèque	500 €	<i>En consultation</i>
<i>Écrans informatiques et matériel divers (réserve)</i>	Comptabilité	3 800 €	<i>En consultation</i>
<i>Remplacement de l'écran de projection</i>	La Trèche	5 000 €	<i>En cours</i>
<i>Ensemble de la téléphonie</i>	Tous les sites	24 000 €	<i>En cours</i>
<i>Logiciel gestion</i>	Cimetière	7 015,20 €	<i>Fait</i>
<i>Mobilier (lits enfants)</i>	La souris verte	1 889,89 €	<i>Fait</i>



## g) Véhicules

NATURE	LIEUX	COÛTS	OBSERVATIONS
Véhicule léger	Police municipale	10 000 €	Réalisé
Véhicule utilitaire 3,5 T	Services techniques (loué)		

Jean-Claude LAGRANGE : comme vous pouvez le voir, la commune a anticipé le plan de relance et confié des travaux à des entreprises du périmètre de la communauté urbaine.

### 2) Urbanisme - Rapporteur : A SEVIN

- ❖ Point sur le projet de ville

Mme SEVIN expose :

#### « 1- VOLET CADRE DE VIE- PAYSAGE- TOURISME ET LOISIRS

- **Une visite terrain avec le Directeur des Services techniques: Jean-Marc VILLARD a permis de constater l'état dégradé des espaces verts notamment dans la cité des Battiers. L'agencement des plantations actuelles ne permet pas d'optimiser humainement et financièrement l'entretien des massifs existants.**

*En même temps que la définition du projet de Ville il y a besoin de mettre à nu les espaces verts et repartir d'un plan 0 en se donnant le temps de la réflexion pour une nouvelle trame paysagère allant dans le sens de l'image que l'on souhaite donner à la Ville et en tenant compte de l'impact financier à la fois humain et aussi aux nouvelles techniques d'entretien pour pallier au manque de ressource en eau et faire le bon choix en terme d'espèces végétales.*

*Il est en réflexion un plan d'arrachage des plantations actuelles. Le Directeur des Services techniques présentera prochainement plusieurs devis d'intervention afin d'évaluer le budget de l'opération au quartier des Battiers en priorité.*

#### **Perspectives:**

- **Dernier trimestre 2020/premier trimestre 2021 : utilisation de l'enveloppe des 10K€ et budget complémentaire**
  - -Arrachage des anciennes plantations, entretien et remise à niveau des espaces verts existants y compris parterre Chapey
- **2021/ Accompagnement par le CAUE/ étude paysagère, plan de gestion des arbres, continuité paysagère (proposition d'intervention en cours)**
  - Plan de modernisation des parcs et squares publics dans les quartiers de vie
- **Gestion/occupation des parcelles à valoriser**
- **Les Découvertes/Étude pour la valorisation et l'implantation d'hébergement léger de loisir sur le site de St Amédée commanditée par la CUCM**

*Le cabinet HORWATH a été retenu pour réaliser l'étude et définir une programmation touristique du site en lien avec le projet de l'Eurovélo 6 et les communes du bassin minier.*

*Nous avons été interrogés par le cabinet afin de détecter nos besoins en matière de valorisation du site. Nous avons demandé l'ouverture de la zone d'étude vers les autres secteurs d'intérêt des Découvertes (les Fouthiaux) pour une meilleure organisation et spatialisation des activités et la diffusion des publics. Nous avons également demandé une bonne visibilité des activités aquatiques pouvant être réglementairement développées sur les plans d'eau.*

**Perspectives:**

Le cabinet fera un premier rendu de l'état des lieux et diagnostic en comité technique le 30 septembre prochain à la CUCM.

- **Le Groupe actif les Découvertes:**

Le groupe mené jusqu'alors par Jean Philippe REBET a transmis des propositions d'intervention sur les sites naturels. Nous rencontrons le groupe le 28 septembre prochain à 17h30 en mairie afin de définir un plan d'intervention complémentaire avec les opérations de la Ville.

L'objectif est de travailler sur les sites à enjeux:

- l'amphithéâtre de St Amédée
- le parc Massal
- le quartier du Bois du Leu

## **2- VOLET PROJET DE VILLE\_HABITAT:**

- **L'accompagnement du CAUE pour la définition du projet de ville**

Pour garantir le succès de l'opération Projet de Ville, nous avons souhaité constituer une équipe projet qui regroupe l'ensemble des partenaires potentiels pour la mise en oeuvre du projet ainsi qu'une entité neutre pour accompagner la démarche de définition et d'animation collective du projet. Nous avons rencontré, à la fin du mois de juillet, Monsieur LARDIÈRE, Directeur du CAUE, pour exprimer notre besoin. Le CAUE nous a fait part de sa proposition d'intervention mettant à notre disposition une équipe pluridisciplinaire : architecte, paysagiste, urbaniste. Au-delà d'une offre qualitative satisfaisante jointe en annexe, le CAUE interviendrait pour une prestation s'élevant à 13 650.00€ avec une prise en charge de leur part à hauteur de 30%.

Nous avons sollicité le soutien de la CUCM pour un montant de 9 555.00€.

L'objectif est le démarrage de la mission au cours du mois d'octobre.

- **Le liberty**

**Objectifs:**

- valoriser et requalifier le bâti,
- créer un lieu de rencontre pour les habitants,
- créer un lieu culturel et commercial au coeur de la Ville et complémentaire des équipements publics existants.

**PHASE 1-Etat des lieux réalisé par l'ATD et visite du bâtiment:** connaissance de la superficie; classement du bâtiment; jusqu'où pouvons-nous aller pour la requalification du bâtiment?

Rendu juillet 2020-

Présentation des résultats dans le cadre d'un atelier interne le 7 septembre suivi d'une visite du bâtiment.

**PHASE 2-Programmation du LIBERTY**

**Perspectives :**

= ateliers de travail entre élus (septembre-octobre 2020)

= définition du programme (3 scénarii): ce que nous souhaitons, combien sommes-nous prêts à investir?

= concertation avec la population: accompagnement par le CAUE (démarrage octobre 2020)

= organisation d'un évènement public du liberty en décembre 2020 (faire entrer/créer l'animation éphémère/faire réagir en jouant carte sur table)???

= moulinage

= nos choix pour la requalification du bâtiment

### **PHASE 3: Réalisation du projet (2021 2022)**

- **Cités minières: partenariat avec Habellis (rencontre avec la CUCM)**
- Définition d'un plan patrimoine à l'échelle de la communauté urbaine Le Creusot Montceau avec Habellis, la CUCM, l'ABF avec l'appui du CAUE pour l'élaboration d'une fiche technique d'intervention,
- Participation de la commune: identifier les maisons que l'on souhaite voir entrer dans le plan patrimoine au profit d'habitat supplémentaire et/ou de valorisation de tourisme, loisir et paysage.  
Comment:  
>faire un inventaire des maisons de la mine,  
>sélectionner les maisons à valoriser énergétiquement, plus patrimoine à intégrer dans le projet,  
>participer à la définition d'une charte de rénovation du bâti pour garantir la préservation du patrimoine et la valorisation des quartiers de la mine. Comment on rénove; quel personnel qualifié ; besoin de formation; quels programmes de financements incitatifs à la démarche ?  
Habellis accompagne la collectivité dans le choix des bâtiments et soutient la démarche de valorisation patrimoniale.

#### **CALENDRIER:**

**Démarrage de l'inventaire:** septembre 2020/ HABELLIS fournit le listing, besoin de géolocaliser le bâti et superposer les programmes d'aménagement.

Objectif: inventorier; spatialiser; hiérarchiser (social; séniors; famille, loisirs)

**Point d'étape avec Habellis octobre 2020**

**Rejoindre la dynamique de la CUCM Intégrer les éléments au projet de ville habitat/résidence de personnes âgées/hébergement touristique**

### **3) Enfance-petite enfance - Rapporteur : V DOUHARD**

#### **❖ Bilan de l'été**

Mme DOUHARD expose :

#### **« Centre de Loisirs**

##### *Encadrement*

*Je rappelle : 1 directeur, 7 animateurs, 1 animateur présent pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap.*

*2 personnes au ménage chaque matin sur les 2 sites et 1 à 2 personnes en restauration suivant les effectifs.*

*Fréquentation : 109 enfants en juillet (100 sanvignards, 6 enfants scolarisés à Sanvignes, 3 enfants hors de la commune.)*

*84 enfants de 6 ans et 111 enfants de plus de 6 ans*

*Lieux d'accueil, pour les petits : accueil aux Passerelles. Ils ont été plus calmes, il y a eu moins de bruit au moment des repas.*

*Pour les plus grands : accueil à la trèche ; le site offre plus de liberté mais manque d'ombre !*

*Quelques adaptations à gérer pour les animateurs, pour le matériel car il n'y a rien et tout est excentré mais aucun problème qui n'a pu être géré.*

*Les activités sur les 2 mois.*

*Un thème par semaine, pas de programme détaillé jour par jour ce qui a permis plus de flexibilité pour l'organisation.*



*L'équipe a su mettre en place un programme varié malgré les contraintes sanitaires et le manque de temps pour la préparation. Les compétences des animateurs ont été utilisées au mieux : bricolage, découverte de la ville, ateliers sportifs, initiation hand, biathlon, tir à l'ARC, basket, fabrication de jeux de quilles.*

*Nous avons aussi fait appel à des intervenants extérieurs :*

- Les ateliers d'Émilie ? Émilie LAUPRETRE
- Nilda Dance, Céline LAGRUE
- Atelier dessin, Roseline MICHEL.

*Lors du marché de la trèche nous avons proposé des danses, et une exposition au centre de loisirs ainsi qu'une bande dessinée réalisée par les petits.*

*Une veillée a été proposée aux enfants de la trèche le mercredi 29 juillet jusqu'à 21h30.*

*Tout le monde présent a donné bénévolement de son temps afin de pouvoir réaliser et animer cette activité.*

*Pas de sorties extérieures à Sanvignes, pas de mini camps en raison du covid 19 donc un peu moins de participants cette année.*

*Par contre on a pu occuper les enfants des familles qui en avaient réellement besoin.*

*Piscine obligatoire tous les matins sauf en cas de mauvais temps. Un petit quiproquo, début août, qui s'est bien géré mais qui a occasionné une frustration des animateurs qui n'ont pas pu mettre en place certaines de leurs activités préparées à la journée. Pour l'année prochaine, on garde l'activité piscine obligatoire mais on organisera mieux les activités autour, tant à la piscine que dans la journée.*

*Les activités préparées et non faites seront réorganisées à d'autres moments de l'année.*

*Bilan positif dans sa globalité malgré le contexte. L'accueil de l'enfant en situation de handicap s'est bien passé et malgré les 2 zones, l'équipe s'est bien adaptée : grande écoute des envies et souhaits des jeunes, grande adaptabilité des animateurs.*

## **Local jeune**

*1 animateur pour le local.*

*Fréquentation très basse pour le mois de juillet, on note par contre de nouvelles adhésions de jeunes qui ne connaissaient pas le local auparavant (5 garçons, 4 filles).*

*On peut expliquer cette faible fréquentation par le manque de publicité, la préparation très tardive, pas de grosses sorties extérieures proposées, port du masque obligatoire et pas d'animateur titulaire.*

*Il y a eu plus de succès en août : 7 filles, 4 garçons plus régulièrement inscrits.*

*Les points positifs et plébiscités sont les créneaux piscine les lundis soirs, les repas et jeux, les interventions des intervenants extérieurs pour le dessin avec Roseline MICHEL et l'activité « graph » avec la création d'un grand panneau sous la direction de Julien LEMOUSSY et qui sera exposé au local.*

*Ils ont aimé également l'activité voiture radio télécommandée, les sorties vélos, nettoisons la nature, le shooting photo, les grands jeux comme la course d'orientation, celle de koh Lanta, les soirées, pizzas, time up, hamburgers, bling test, croque-monsieur, les jeux en bois, barbecue, pétanque ont été organisées avec 8 à 12 jeunes maximum.*

*Malgré le manque de participants au local, l'été s'est plutôt bien déroulé avec beaucoup de propositions diverses.*

*De nouveaux projets sont en construction afin de participer pleinement à l'évolution du local jeune.*

*En conclusion, un été chaud, plutôt calme, bien organisé malgré les conditions particulières et le stress occasionné.*

*On attend toutefois avec impatience de pouvoir reprendre le bus pour au moins quelques sorties extérieures.*

*Pour les activités des Passerelles je vous demanderai de les consulter sur la plaquette que vous avez déjà reçue. »*

#### 4) Affaires scolaires – Rapporteur N GRANDO

##### ❖ Bilan de la rentrée

Mme GRANDO expose :

*« La rentrée s'est effectuée avec le soleil, en petit comité mais avec les masques. Par précaution, nous ne sommes pas rentrés dans les classes mais nous avons pu échanger avec les enseignants et quelques parents dans la cour de récréation. Une rentrée « presque normale ».*

*Un point sur la pandémie : elle n'affecte que très peu des écoles du 1<sup>er</sup> degré de Saône-et-Loire : 3 élèves en quarantaine sur 48 114 élèves et à ce jour, rien sur la commune. Le personnel reste mobilisé quotidiennement afin d'assurer un nettoyage adapté.*

*Sans minimiser les effets du COVID, ce qui interpelle aujourd'hui, ce sont les effectifs ... Cette année encore, la vigilance s'impose... En effet,*

- *La maternelle Sembat n'accueille que 95 élèves,*
- *La primaire Baudras est également confrontée à une baisse des inscriptions avec 77 élèves,*
- *Liberté/Ferry enregistre également une diminution avec : 161 élèves – dont 9 en ULI,S*
- *La maternelle Baudras quant à elle, se « porte plutôt bien » avec : 50 enfants.*

*Le collège recense 234 élèves (+3)*

*La somme de 59€ est, comme les années précédentes attribuée à chaque enfant. Les enseignants en disposent à leur convenance tout au long de l'année.*

*Concernant nos 2 restaurants scolaires (primaire et maternel) : on note aussi le jour de la rentrée une légère baisse de fréquentation. Ce premier déjeuner a donc pu se dérouler dans le calme avec l'aide des animatrices des Passerelles et notamment chez les « petits » où ce temps méridien a permis aux enfants de se poser. La semaine dernière 800 repas ont été servis.*

*Après un essai plus que positif sur quelques semaines en début d'année 2020, une partie des élèves de CM1-CM2 de Liberté retournent depuis la rentrée au restaurant du collège. Ce partenariat a pu se mettre en place grâce à l'accord du Département et à l'implication de Madame CHANAUX – Principale -. Une cinquantaine de demi-pensionnaires se rend ainsi tous les jours au collège ce qui permet de soulager les services de notre propre restaurant. Les enfants sont plus calmes et prennent le temps de déjeuner. Cette expérience convient aux deux parties. Une réunion est prévue ce vendredi afin d'affiner cette collaboration.*

*Le périscolaire fonctionne le matin et le soir. C'est un réel besoin pour l'ensemble des familles. Les gestes barrières y sont respectés comme dans tous nos bâtiments.*

*Le transport est un service gratuit, lui aussi apprécié par les parents. Certains circuits sont peu fréquentés. Un point sur l'organisation sera fait aux prochaines vacances.*

*Des travaux d'entretien et/ou d'amélioration ont été réalisés. Quelques retards, dus à la pandémie sont à observer mais ils devraient reprendre aux vacances de Toussaint, notamment le remplacement des huisseries et volets à Liberté pour environ 43.500€. 2 chaudières à Liberté/Ferry et à Sembat ont été changées pour un montant de 55 900€. 4 400€ ont été alloués à Ferry pour sécuriser le portail à l'entrée du bâtiment.*

*Pour conclure ce bilan, je tiens à remercier l'ensemble des Services et sa Directrice. « Les mois COVID » n'ont pas été simples à gérer mais tout a été exécuté dans les temps afin d'assurer une rentrée sereine. Que mes remerciements soient transmis à l'ensemble des équipes. »*

*Jean-Claude LAGRANGE dit que l'un des sujets est le développement de la restauration avec le collège avec peut être l'idée d'aboutir à une cuisine centrale.*

#### 5) Centre social - rapporteur : T FOURRIER

##### ❖ Bilan de l'été et point sur le CCAS

Thomas FOURRIER expose :

### *« Centre Communal d'Action Social*

*Le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif géré par un conseil d'administration composé de 11 membres, des élus, des représentants d'associations à caractère social ; le maire est le président de ce conseil d'administration. L'installation du nouveau conseil d'administration a eu lieu cet été, le 9 juillet.*

*Le CCAS a pour mission première et obligatoire l'accompagnement des familles, des personnes pour l'attribution de l'aide sociale légale. A cela différentes missions facultatives viennent se greffer.*

*Depuis le début de l'année le CCAS a accordé des aides du fond social logement sur 11 dossiers ce qui représente 10 foyers Sanvignards.*

*Les aides attribuées portent sur les flux (gaz/électricité), sur l'eau, sur les loyers, sur les dépôts de garantie.*

*Le montant total des aides accordées est d'environ 2650 euros.*

*Nous avons aussi accordé des aides de secours aux familles pour un montant de 915 euros à 9 foyers différents, des personnes isolées et des familles avec et sans enfant. Les secours octroyés sont sous formes de bons alimentaires, bons de carburant, aide au chauffage etc.....*

*Une des grosses missions du CCAS est la distribution de colis alimentaires la 3ème semaine de chaque mois. Le volume livré varie entre 700 et 800 kg. Il faut y rajouter l'activité ramassage au près de 2 supermarchés ce qui équivaut entre 100 et 150 kg de denrée alimentaire en plus à distribuer.*

*34 familles bénéficient mensuellement de ces colis.*

*Pour cela le CCAS a signé une convention avec la banque alimentaire de Bourgogne ; le montant total de notre participation est de 2930 euros.*

*Il est à noter que pendant la période de confinement, la distribution des colis a été maintenue, les agents bénévoles de la banque alimentaire et les agents municipaux ont tenu à ce que cela puisse se faire compte tenu de la situation précaire des familles, mais également pour maintenir du lien social, certaines personnes étant très isolées.*

*Nous distribuons lors de ces distributions des masques en tissus réutilisables qui ont été confectionnés par les bénévoles en partenariat avec la municipalité, lesquels je remercie encore pour cet exemple remarquable d'entraide et de don de soi durant cette période de crise sanitaire inédite.*

*J'en profite pour dire que les dossiers pour l'attribution de bourses communales pour l'année scolaire 2020/2021 sont toujours en cours ; les familles ont jusqu'à fin septembre pour déposer les dossiers de demandes.*

### *Le centre social « Les passerelles »*

*Depuis la réouverture du centre social en date du 15 juin, des activités, des ateliers, des sorties mais aussi des rencontres parents d'ados ont été proposées.*

*Celles-ci n'ont pas rencontré le succès des étés précédents ; la pandémie actuelle, les départs en vacances post confinement ou encore la crainte de venir dans un lieu public (malgré le respect des règles sanitaires mises en place) peuvent expliquer cette reprise timide. Le mois d'août a connu un tout petit peu plus de participants mais nous sommes très loin des succès des ateliers et actions mises en place avant le covid. Je vais en profiter pour faire la publicité du nouveau programme du centre social « Les Passerelles » qui est très riche pour les 3 mois à venir.*

*Venez nombreux vous essayer aux différents ateliers proposés.*

## **6) Culture – Rapporteur : C BRUNEL**

### **❖ Rentrée de l'école de musique**

Mme BRUNEL expose :

## « I] L'Ecole de Musique

### A) Protocole sanitaire

- Contraignant comme partout
- Nécessité d'adapter et modifier ses habitudes
- Protocole peu différent de celui adopté dans les écoles en général, les parents y trouveront des mesures qu'ils connaissent déjà, comme par exemple le fait de devoir garder à la maison un enfant qui présenterait des symptômes qui feraient penser au coronavirus ;
  - o Accent mis sur les gestes barrière et la distanciation
  - o Sens de circulation pensé de manière à éviter les croisements
  - o Présence de gel hydroalcoolique aux endroits stratégiques
  - o Désinfection systématique des surfaces de contact après chaque cours
  - o PORT DU MASQUE complexe étant donné l'éventail d'âges assez large des élèves
    - Déconseillé pour les plus petits (pour rappel, l' « éveil » accueille les enfants à partir de 3 ans
    - Entre 7 et 10 ans : possible mais pas obligatoire
    - A partir de 11 ans : obligatoire
    - Pour les cours collectifs de chorale et vent, les élèves pourront s'en passer : là, distance d'1m en chorale et 2 m en vents seront à respecter.

### B) Effectifs

- pas encore stables à l'heure actuelle : des inscriptions sont encore en cours
- Pour repère, en 2019 il y avait 62 élèves en formation musicale, à l'heure actuelle, on en compte 46, mais les chiffres bougent encore
- Gros succès pour le piano
- Pour l'instant, batterie et percussions accusent une baisse mais sûrement temporaire
- Les musiques actuelles recrutent elles aussi : si vous connaissez des jeunes d'un niveau technique satisfaisant, n'hésitez pas à leur conseiller de rejoindre l'équipe !

### C) L'équipe pédagogique

- Pas de gros changement :
  - Piano : Benjamin BOUANCHEAU + Elodie FELKIEL
  - Flûte traversière : Nouara MEKARNIA
  - Cor, trompette, ensemble instrumental : P.-J. BOUANCHEAU
  - Violon, violoncelle : Gilberte MICHON
  - Saxophone : Christophe TETARD
  - Batterie, percussions : Guillaume PIERRAT
  - Formation musicale : P.-J. BOUANCHEAU + Gilberte MICHON
  - Chorale : Gilberte + interventions dans les écoles et à la crèche.
- Nouveauté : à la guitare, l'Ecole de musique devait accueillir Nicolas STOCHL, finalement remplacé au pied-levé par Pierre REVAILLLOT

### D) Calendrier prévisionnel

- Ce qui est calé :
  - o Sam. 19/12 : auditions de Noël à l'église
  - o Sam.06/03 : prix Jean LARDY à l'EMM
  - o Vend. 02/07 : remise des prix (avec répétition générale le mercredi 30/06)
- Ce qu'il reste à caler :
  - o Interventions dans les écoles en fin d'année scolaire (mai ?) pour sensibiliser les enfants et susciter des vocations avant la rentrée de septembre
  - o Dates d'examens qui seront à fixer dès le retour des vacances de Toussaint

### E) Projets

- Pour Noël, projet avec les écoles de Sanvignes autour des chants de Noël → restitutions envisagées lors des auditions de Noël, lors du Marché de Noël et à la Trèche
  - o Enseignant.es et directeur.trices d'écoles seront rencontrés par P.-J. BOUANCHEAU ou moi-même dans le courant de cette semaine.

- *Projet à penser pour la Fête de la Musique, en collaboration avec l'Harmonie, très demandeuse.*
- *Projet évoqué pour chanter avec les personnes de la chorale de la R.P.A. dans le cadre de la semaine bleue mais l'EMM juge l'échéance trop proche pour être au point et propose d'y réfléchir pour l'an prochain.*

## **II) La saison culturelle**

- *Se prépare activement !*
- *Saison 2020 : saison particulièrement difficile pour les artistes, qui sont un peu les « oubliés » du déconfinement. → engagements pris avec les artistes en 2020 sont maintenus et les spectacles simplement reportés*
  - o *Report du concert « Délinquante », initialement prévu le vend. 17/04/2020 reporté au sam. 27/02/2021 à la Trèche*
  - o *Spectacle de magie « Majerik le Magicien », au départ prévu le vend. 15/05/2020 reporté au vend. 05/03/2021, à la Trèche*
- *Pour cette fin d'année civile, la programmation s'adapte aux conditions sanitaires actuelles et qui risquent de se durcir : nous miserons essentiellement sur des expositions que nous rendrons itinérantes afin de toucher un public le plus large possible, en limitant toutefois les regroupements autant que possible.*
- *L'année 2021 sera construite en complémentarité des propositions culturelles des associations, l'idée étant de*
  - o *Privilégier la diversité*
  - o *Faire en sorte que chacun, on l'espère, puisse se reconnaître*
  - o *Proposer une ouverture culturelle, « titiller » la curiosité, et c'est exactement pour cette raison que je n'en dirai pas plus aujourd'hui ! »*

## **7) Personnes âgées – Rapporteur : B GILLOT**

### **❖ Bilan de l'été**

Mme GILLOT dresse comme suit le bilan de l'été 2020

*« A la RPA, malgré la solidarité exprimée sous des formes multiples par les services municipaux, les associations, les bénévoles (visio conférences, parloirs avec les familles, airs d'accordéon, distribution de mignardises...etc) le confinement a laissé des traces. Il faut néanmoins constater à l'issu de celui-ci qu'aucune contamination n'a eu lieu. Pourtant, aujourd'hui encore des résidentes et des résidents ont beaucoup de mal à reprendre le cours normal de leur vie tant physiquement que psychologiquement.*

*Pour ce qui concerne les activités de cet été, depuis fin juin 2020, et en conformité avec le protocole sanitaire, les divers ateliers organisés par l'animatrice de la RPA ont repris, ainsi que l'atelier "Equilibre" animé par l'Association Siel Bleu. L'association " Tricot Plaisir" est aussi revenue dans les locaux.*

*Bien évidemment, est-il nécessaire de le rappeler, le respect des gestes barrières reste la condition sine qua non à toute reprise d'activité. La Direction de la RPA y veille et reste à disposition pour aider si nécessaire.*

*La rénovation de la RPA est une préoccupation importante depuis plusieurs années. Bien avant l'arrivée de la nouvelle équipe municipale un travail a été élaboré et une étude technique réalisée par l'Agence Départementale. Le travail se poursuit et d'ores et déjà 2 rencontres ont eu lieu (une avec Monsieur ACCARY Président du Département dont la presse s'est fait l'écho et l'autre avec Monsieur MAKLHOUF, Sous-Préfet) pour avancer dans la réflexion sur la transformation de la Résidence et sur les financements possibles. Ces deux rencontres ont été très positives. Les pistes avancées par la commune, à savoir accueil de personnes handicapées vieillissantes semblent intéressantes. D'autres rencontres sont à venir (avec la CCM par exemple).*

### Le plan canicule

Seuls 6 foyers ont été signalés (soit 8 personnes) Elles ont été appelées journalièrement comme prévu par le plan.

Le peu d'inscriptions interroge et fera partie de la réflexion et de l'analyse globale relative aux personnes âgées isolées sur la commune.

#### ❖ Projet semaine bleue

Mme GILLOT explique :

« Dans un contexte sanitaire de plus en plus difficile à apprécier et lourd de conséquences, il est évident que nous avons besoin de nous retrouver et la Semaine Bleue constitue à ce titre un moment important de convivialité et de partages entre générations. Elle devrait se tenir du 5 au 11 octobre à venir. Le parti a été pris de préparer cette semaine normalement malgré le contexte. Les services ont donc travaillé pour établir un programme permettant des rencontres sur des activités variées.

A partir du thème de cette année "Bien dans son âge et bien dans son territoire" des points qui semblaient intéressants ont été retenus, par exemple :

- pour bien vivre dans son territoire il est nécessaire de bien vivre avec son corps en lui conservant une mobilité ; des activités proposées devraient répondre à cet objectif : la marche bleue au Lac Saint Amédée par exemple

- bien vivre son âge c'est aussi participer à la vie sociale, culturelle et s'impliquer dans les solidarités avec les autres générations. Là encore des activités culturelles (musique, dictée bleue avec le collège...) ont été envisagée.

Pourtant l'accélération de la propagation du virus oblige à repenser cette semaine.

Ce matin il a été confirmé que la traditionnelle sortie intercommunale regroupant les 4 communes du Bassin Minier n'aura pas lieu.

La plupart des activités mêlent des types de population d'âges différents. C'est la vocation même de la semaine bleue.

Que serait la semaine bleue sans ce partage festif entre générations qui est toujours source d'un grand plaisir ?

Pour ma part, au-delà du fait que les mesures sanitaires actuelles freinent voire empêchent certains projets, il m'apparaît irréaliste de maintenir la semaine bleue telle qu'elle doit être envisagée à savoir un moment où l'on se retrouve ensemble. Il est de notre devoir de protéger toute la population, pas de la mettre en danger. Le Vivre Ensemble nécessite également à mon sens de savoir se protéger ensemble.

Bien évidemment la décision sera prise collectivement avec les élus mais je souhaitais donner un avis en ma qualité d'élue aux personnes âgées. Les activités prévues pourront être mise en place dès que la situation sanitaire le permettra et échelonnées sur plusieurs semaines.

Cette année 2020 restera décidément une année pas comme les autres. »

### **8) Sécurité - Rapporteur : E PICHARD**

#### ❖ Bilan de l'été

M. PICHARD dit :

« Durant cet été chaud, nous avons eu quelques incivilités sur la commune.

*Aux Fouthiaux, après avoir installé un cadenas protégé sur la barrière d'entrée, celui-ci a été coupé à plusieurs reprises, nous avons décidé avec l'équipe technique de laisser ouvert le site, les véhicules sont rentrés librement soit pour dormir, soit pour nager, soit pour pêcher, soit pour manger, ou pour faire du moto-cross. Bien entendu, après leur passage une équipe technique passait fréquemment pour nettoyer les débris. Par rapport à ce site, nous devons avoir une réflexion sur l'accès libre ou non, et quels sont les moyens que l'on peut mettre en place.*

*Des vols, des rodéos de véhicules, des tags ont eu lieu durant l'été ; les enquêtes sont en cours.*

*Depuis début septembre, Kevin MAUJEAN vient renforcer notre effectif à la police municipale. »*

M. TREUILLET dit :

*« L'été chaud sous l'influence de la COVID 19 ne présente malheureusement pas un bilan sans vols, infractions ou incivilités.*

*Marine RAUX,, en plus de ses fonctions habituelles, a participé au dispositif mis en place par la police nationale : Opération Tranquillité Vacances*

*Parmi les faits marquants de l'été on peut signaler :*

- *Des vols de véhicule et des rodéos urbains,*
- *Des tags sur des bâtiments de la commune,*
- *Des effractions dans des bâtis privés ou publics,*
- *Des rassemblements et baignades interdites dans les lacs avec forçage des accès,*
- *Et, malgré l'enceinte grillagée de 3 mètres de haut, des baignades en dehors des heures d'ouverture à la piscine municipale.*

*Mais, à mon sens, le fait le plus marquant de cet été, restera une altercation à l'accueil de la piscine, entre le jeune employé d'été du moment et un jeune Montcellien agressif.*

*Le différent provient a priori d'une erreur de caisse, qui s'est envenimée ; le jeune client s'est emporté et a tenté de gifler l'employé d'été à travers la petite ouverture de la caisse.*

*Le vigile est intervenu, a réussi à calmer les esprits mais n'a pas bloqué l'accès au bassin.*

*Tout aurait pu en rester là, seulement, le week-end suivant, les véhicules de notre jeune et de sa maman ont été retrouvés calcinés devant leur domicile !!*

*Aucun lien n'a été, à ce jour, trouvé entre ces faits.*

*Cependant, cet incident, accumulé avec d'autres comportements ou paroles désagréables d'utilisateurs de la piscine, l'ambiance angoissante due au COVID, aura provoqué, malgré les interventions des élus et des personnels de la mairie, la démission du jeune agresseur et d'un second employé d'été.*

*Une solution a été trouvée et la piscine a pu fonctionner, plus ou moins normalement jusqu'à la rentrée.*

*Ces incidents ont permis de mettre en lumière quelques dysfonctionnements auxquels on a ou il faudra remédier : fonctions de chacun, vidéosurveillance, prévention et sanctions.*

*Mais aussi, sur un fait qu'on ne peut nier, une augmentation des comportements agressifs, irrespectueux, malveillants et irresponsables de quelques citoyens de Sanvignes ou du bassin minier.*

**Feuille de route de la rentrée :**

- *Entretien avec le commissaire LAULAN*
- *Réunion intercommunale du CISPDP : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.*
- *Réactivation du dispositif de vigilance citoyenne avec pour objectif la signature tripartite (Préfet, maire et commissaire) du protocole actant le « dispositif de participation citoyenne »*
- *Demande de budget pour la police municipale, dorénavant 2 personnes, pour des équipements personnels (gilet pare-balles, menottes, caméras corporelles) et communs (solution de verbalisation et logiciel administratif)*

- Vidéosurveillance : étude des solutions existantes et envisageables
- Demandes de subventions par le FIPD : Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance »

Jean-Claude LAGRANGE : « en matière de sécurité, il ne faut ni dramatiser ni minimiser. Il y a une montée de l'agressivité. Il faut assumer nos responsabilités mais ça n'est pas pour ça qu'il faut tout accepter. L'agressivité vis-à-vis du personnel est inadmissible.

## 9) Sport – Rapporteur F GRAS

### ❖ PISCINE : bilan saison 2020

M. GRAS expose :

#### « Fréquentation

ANNEES	2018	2019	2020
JUILLET	3123	2479	2083
AOÛT	2807	1545	2188
TOTAL*	5930	4024	4271

Ne sont pas comptabilisés : les enfants de moins de 5 ans et les cartes 12 baignades déjà vendues.

55 jours d'ouverture : 27 en juillet et 28 en août. Météo favorable

Fermeture anticipée le 15 juillet

Année particulière liée en partie à la crise sanitaire. La fréquentation s'est limitée au club et au public. L'ouverture n'a eu lieu que le 4 juillet, par contre nous avons ouvert les jours fériés. 14 juillet : 39 entrées et 15 août : 107 entrées.

Journées les plus fréquentées :

- Le 10 août nous avons atteint 218 personnes. Il a fallu fermer les entrées dans le cadre du protocole sanitaire.
- Le 27 juillet : 178 entrées

Sur le recensement des usagers, qui n'a pas été fait tous les jours et quelquefois approximativement en raison de l'affluence, on peut noter une fréquentation des personnes extérieures à la commune 2.5 fois plus nombreuse que les sanvignards. Le plus grand nombre d'entrées se fait entre 14h et 16h.

Fréquentation toujours plus importante en juillet qu'en août.

La fermeture de l'établissement, initialement prévue au 30 août a été avancée au 28 août. Le samedi, il y a eu une compétition du club avec une cérémonie d'hommage à Patrice DUPRÉ, ancien président du CNS décédé prématurément. »

#### Tickets et cartes vendus en 2019 et 2020

TARIFS	Quantité tickets et cartes	
	2019	2020
A	1855	2419
B	497	440
H	1365	1365
C	21	25
D	40	16
I	5	6



Leçons de natation	36	6
Carte animation Sanvignes	0	0
Carte animation extérieure	0	0

Par rapport à 2019, on peut noter une augmentation des ventes de tickets unitaires pour le tarif A, légère baisse pour le tarif B, identique pour le tarif H. Peu de vente des cartes 12 bains. Cette année, il n'y a pas eu d'animation en raison de l'absence de personnel diplômé. Les leçons de natation ont été données seulement en août.

### Recettes en Euros

Tarifs inchangés par rapport à 2019

2016	2017	2018	2019	2020
10 246.50	5790.80	13 223.70	9 221.60	9694.60

### Stock de tickets et cartes disponibles au 01/09/2020

TARIFS	2020
A	2420
B	810
H	846
C	19
D	64
I	137
Leçons de natation	46
Carte animation Sanvignes	33
Carte animation extérieure	26

Il faudrait commander POUR 2021 :

- Des tickets série A : 1000 du n° 62001 au n° 63000
- Des tickets série B : 500 du n° 29301 au n°29800
- Des tickets série H : 1000 du n° 29001 au 30000

### Sécurité :

Du lundi au samedi de 14h00 à 18h45

Les dimanches et jours fériés de 11h00 à 19h00

Cette année, en plus de son rôle habituel, il a dû expliquer aux gens les mesures à respecter dans le cadre de la crise sanitaire :

Exiger le masque, la désinfection des mains, le passage sous la douche.

Année	2019	2020
Nombre d'heures effectué	265	288
Coût total	6502.91 €	6978.60 €

### Animations :

Pas d'animations cette année en raison de la crise sanitaire et de l'absence de personnel diplômé.

## Personnel :

### **5 BNSSA du 2 juillet au 30 août 2020 :**

- CORONEL Louis
- PAWEZKA Elise : exerçait les fonctions de chef de bassin en l'absence de Lilian
- PAWEZKA Emmanuel
- PRUNEL-THOMAS Flavie
- ALLIOT Thomas

### **3 personnes à la caisse et au ménage :**

- CHALMANDRIER Maëlle du 02/07 au 30/08
- TREUILLET Lucie du 02/07 au 31/07
- SCHAFFER Quentin  
Quentin SCHAFFER et Maëlle CHALMANDRIER ont démissionné respectivement à compter du 12 août et du 16 août.
- Lucie TREUILLET a repris du service dès le 15 août et Laurie HENDRIOT a été recrutée du 13 au 31 août.

### **4 personnes à l'accueil désinfection ménage :**

- NUGUES William : 02/07 au 31/07
- BENZINEB Adam : 08/07 au 07/08
- BONNETAIN Camille : 01/08 au 30/08
- SIWEK Tanguy : 08/08 au 30/08

## POINT SUR LES DEPENSES (justificatifs en ma possession)

<b>NATURE</b>	<b>Montant</b>
<b>Pharmacie</b>	150.63 €
<b>Maximarché</b>	14.94 €
<b>Air liquide (bouteille oxygène)</b>	307.16 €
<b>Huret Graphy (T. Shirt)</b>	212.88 €
<b>Vitrine médicale (draps d'examen)</b>	17.50 €
<b>Intersport (sifflets)</b>	11.94 €
<b>Produits d'entretien</b>	500.00 €
<b>Sous-total</b>	<b>1215.05 €</b>
<b>Sécurité</b>	6978.60 €
<b>TOTAL :</b>	<b>8193.65 €</b>

Fabrice GRAS annonce qu'aura lieu au COSEC le 20 novembre un évènement festif pour marquer les 20 ans du COSEC.

## **10) Affaires communautaires – Rapporteur A DE ABREU**

M. DE ABREU expose :

« A l'identique des communes, la CUCM a peiné à mettre en place son conseil pour raisons de COVID 19 ; je salue d'ailleurs les services de la communauté qui comme notre commune ont su s'adapter et ont continué à nous faire parvenir les infos et documents nécessaires au meilleur fonctionnement.

Le 18 aout avec quelques élus et nos services techniques nous avons reçu Monsieur David MARTI président de la CUCM.

*Lors de cette rencontre nous avons évoqué des sujets tels que notre projet de ville, l'aménagement du secteur du LIBERTY et celui des découvertes.*

*Diverses opérations de voirie avec une visite sur les lieux étaient aussi à l'ordre du jour notamment la réfection de la rue Pierre Brossolette.*

*On a tendance à associer la CUCM à simplement des travaux de voirie mais ses compétences sont multiples :*

- *Développement économique en accompagnant les entreprises dans leurs projets,*
- *La rénovation et la création d'aménagements urbains,*
- *Soutien à la rénovation de l'habitat,*
- *Transports,*
- *Eau et assainissement,*
- *Déchets ménagers, collecte, traitement, valorisation,*
- *Culture et le tourisme en valorisant le patrimoine et les sites naturels,*
- *Du développement durable,*
- *Des espaces publics numériques pour offrir à tous l'accès aux nouvelles technologies,*
- *Promotion de l'enseignement supérieur,*
- *Favoriser l'accès à l'emploi,*
- *Etc.....*

*Lors de vos allocutions de ce soir vous avez tous, à un moment donné, prononcé les mots communauté urbaine car elle est omniprésente dans notre quotidien, elle nous accompagne dans beaucoup de nos projets communaux, mais nous avons le devoir de garder notre identité Sanvignarde et les spécificités qui nous sont propres.*

Mme RICHARD-PERROT expose :

#### **« Environnement »**

*Avant l'été, l'équipe municipale s'est réunie en séminaire afin de dessiner les grandes lignes des actions à mener sur le mandat. Une deuxième séance de travail est prévue le 10 octobre. Elle aura pour objectif de définir un plan d'actions pour le mandat sur la base des orientations présentées dans le programme de campagne. Pour la partie environnement, nous allons nous fixer des objectifs sur la base des états de lieux existants. Des diagnostics complémentaires seront réalisés afin de mettre en place des actions prioritaires pour réduire l'impact des activités de la commune sur l'environnement, notamment sur la consommation de ressources comme l'énergie et l'eau. La démarche d'exemplarité, pilotée lors du précédent mandat par Christian DEFACHELLE, sera également poursuivie. L'ensemble des mesures mises en place par la commune sera partagé avec les habitants dans l'idée de les embarquer et de les accompagner dans un cercle vertueux de réduction globale de nos impacts environnementaux... sans rogner sur le confort et en privilégiant l'intelligence au retour à la bougie contrairement à ce qui est insinué par certains de nos dirigeants...*

#### **Démocratie participative**

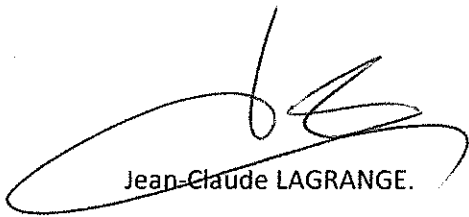
*La mise en place d'une démarche de démocratie participative efficace demande de la réflexion et des tests afin de ne pas tomber dans l'écueil des réunions publiques et du faible taux de participation associé. Un travail de documentation et d'échange avec des structures ayant mis en place des techniques qui ont abouti à l'implication citoyenne est réalisé en ce moment. L'équipe municipale teste même certains outils comme ce lundi, avant le conseil municipal. Un exercice d'intelligence collective, piloté par Anne SEVIN, a été organisé avec les élus afin de commencer à dessiner les contours du projet de réhabilitation du Liberty. Cette séance de travail de 30 minutes a été fructueuse et sera renouvelée avec les habitants, les partenaires de la commune et autres parties intéressées.*

### **Communication**

*Après un état des lieux de la communication municipale avec les services, une réflexion stratégique a été amorcée afin de mieux communiquer vers l'ensemble des habitants et des partenaires de la commune. Un projet de refonte de l'identité visuelle pour augmenter la cohérence et la lisibilité des outils de communication est également en cours de réalisation. L'ensemble de ces éléments seront prochainement présentés aux élus, puis à la population en début d'année prochaine.*

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée à 22h25

Le Maire,



Jean-Claude LAGRANGE.



Le secrétaire de séance,

François WACKENHEIM.

